



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-192**

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2018

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2018-06-05-011 - Arrêté portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris pour les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

75-2018-06-04-012 - Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête parcellaire concernant le projet du cul de sac de Châtelet (arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien à Paris 1er arrondissement (3 pages)

Page 8

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-06-06-002 - Arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n°9 en date du 6 juin 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval (7 pages)

Page 12

Préfecture de Police

75-2018-06-05-010 - ARRETE 18-043 MODIFIANT L'ARRETE 18-035 DU 15/05/2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAP INTERDEPARTEMENTALE COMPETENTE A L EGARD DES FONCTIONNAIRES DU CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION DE LA POLICE NATIONALE RELEVANT DU SGA DU MI DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS AFFECTES DANS LES DEPARTEMENTS 75/92/93/94 (1 page)

Page 20

75-2018-06-05-009 - ARRETE 18-044 MODIFIANT L'ARRETE 18-030 DU 26/04/2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAP INTERDEPARTEMENTALE COMPETENTE A L EGARD DES FONCTIONNAIRES DU CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION DE LA POLICE NATIONALE RELEVANT DU SGA DE LA POLICE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS AFFECTES DANS LES DEPARTEMENTS 77 / 78 / 91 / 95 / AERODROMES DE ROISSY CHARLES DE GAULLE / LE BOURGET / AERODROME D ORLY (1 page)

Page 22

75-2018-06-05-008 - ARRETE 2018-00420 PORTANT RENOUVELLEMENT DE L AGREMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE L UNION GENERALE SPORTIVE DE L ENSEIGNEMENT LIBRE POUR LES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS (2 pages)

Page 24

75-2018-06-06-001 - ARRETE 2018-00425 FIXANT LA LISTE DES CAMERAS EXPLOITEES AU TITRE DU PLAN DE VIDEO PROTECTION POUR PARIS POUR LESQUELLES CERTAINS AGENTS DE LA VILLE DE PARIS SONT AUTORISES A ACCEDER AUX IMAGES ET ENREGISTREMENTS AINSI QU A MANOEUVRER CELLES CI (ORIENTATION ZOOM ET RETOUR EN ARRIERE) (25 pages)

Page 27

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2018-06-05-011

Arrêté portant composition de la commission de réforme
départementale pour le département de Paris pour les
agents de la Direction Départementale de la Cohésion
Sociale de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

ARRETE

Portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, pour les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris.

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux supérieurs des trois fonctions publiques ;
- VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016 relatif à la désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de Paris ;
- VU l'arrêté n°75-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant composition du comité médical pour le département de Paris ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2017 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de M. Frank PLOUVIEZ, directeur du travail hors classe, dans l'emploi de directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;
- VU l'arrêté préfectoral n°75-2018-01-04-001 du 5 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris;

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission de réforme départementale pour la direction de la cohésion sociale de Paris sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Elle est composée comme suit :

Président :

Le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ou son représentant.

Membres du comité médical :

Titulaires	- Docteur François MANOUKIAN	- Docteur Rebecca ROTNEMER
Suppléants	- Docteur Henri WEIL	- Docteur Brigitte Isabelle FERRAND (spécialiste)
	- Docteur Philippe DENOYELLE	- Docteur Julien SAMUEL LAJEUNESSE
	- Docteur Jean-Jacques POULAIN	- Docteur Gilles BARNICHON

Représentants de l'administration :

Pour les représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

Titulaire	- Madame Marieke CHOISEZ
Suppléantes	- Madame Binta THIAM
	- Madame Marie Laure LECA

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaires	- Monsieur David LETERRIER
Suppléante	- Madame Marie-Pierre LOTRIAN

Représentants du personnel :

- **Au titre des personnels de catégorie A+**

Corps des inspecteurs de l'action sanitaire et social toute classe

Titulaires	- Monsieur DONCK Patrick
	- Monsieur TASSO Nicolas
Suppléants	- Monsieur BERNARD Stéphane
	- Madame BORIE Mireille

Corps Inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS) toute classe :

Titulaires	- Monsieur BRONCHART Bernard
	- Monsieur BAYLAC Philippe

Suppléants - Madame BERGER-AUMONT Valérie
- Monsieur SCHMITT Daniel

- **Au titre des personnels de catégorie A**

Corps des attachés d'administration de l'Etat:

Titulaires - Monsieur ROCHE Olivier
- Monsieur MENDES DA COSTA Maurice

Suppléant - Monsieur GUTIERREZ Robert

Corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (classe normale et hors classe)

Titulaires - Madame TAPIE Christine
- Madame PILI Blandine

Suppléants - Monsieur COUGOULE Yves
- Madame BRIOT Sophie

Corps des professeurs de sport (classe normale et hors classe)

Titulaires - Monsieur BAUDE Franck
- Madame JEAN Caroline

Suppléants - Madame KHATTAR Pascale
- Madame NATTER Gwenaëlle

- **Au titre des personnels de catégorie B**

Corps des secrétaires administratifs de classe normale, supérieure et exceptionnelle :

Titulaires - Monsieur CAILLEZ Didier
- Monsieur BRISSAT Patrice

Suppléantes - Madame HEUSDENS Géraldine
- Madame MARTIN Adeline

- **Au titre des personnels de catégorie C**

Corps des adjoints administratifs principal de 1^{ère} Classe :

Titulaires - Madame BATREL Annie
- Madame CHABANEL Nicole

Suppléantes - Madame MAVILLE Yveline
- Madame SERVANIN Charlotte

Corps des adjoints administratifs principal de 2^{ème} Classe :

Titulaires - Madame COPP Marie-Laure
- Monsieur GRIVEL Pascal

Suppléantes - Madame ROUMEGOU Sylvie
- Madame SAUVAGET Ingrid

Corps des adjoints administratifs :

Titulaires - Madame AYNIE Annick
- Madame HRMO Fanny

Suppléants - Madame HASSON Cécile
- Madame SOLER Soumaya

Article 2 : L'arrêté du 75-2017-10-04-005 du 4 octobre 2017 portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la direction départementale de la cohésion sociale est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, et pour les tiers, de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

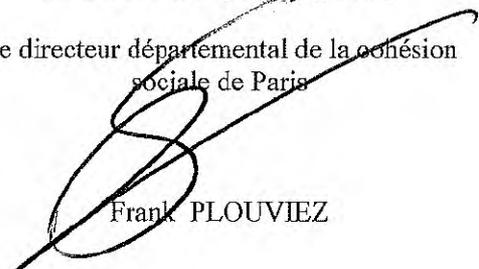
Article 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Paris le

5 JUIN 2018

Pour le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris, par délégué,

Le directeur départemental de la cohésion
sociale de Paris



Frank PLOUVIEZ

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

75-2018-06-04-012

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête
parcellaire concernant le projet du cul de sac de Châtelet
(arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien à Paris 1^{er}
arrondissement

**PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement*

12774

*Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique*

Arrêté préfectoral
portant ouverture d'une enquête parcellaire
concernant le projet du cul de sac de Châtelet (arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien
à Paris 1^{er} arrondissement

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

*Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite*

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les chapitres I et II du titre 1er du livre V de la deuxième partie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-09-27-005 du 27 septembre 2017 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du cul de sac de Châtelet (arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien à Paris 1^{er} arrondissement ;

Vu le courrier de la RATP du 17 mai 2018 demandant l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur le projet d'aménagement susvisé ;

Vu la décision de la commission départementale de Paris du 14 décembre 2017 dressant la liste des personnes habilitées à exercer les fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête : Une enquête parcellaire portant sur le projet d'aménagement, mené par la RATP, du cul de sac de Châtelet (arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien à Paris 1^{er} arrondissement, est ouverte du 25 juin 2018 au 10 juillet 2018 inclus, soit 16 jours consécutifs, à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris, conformément à l'état et aux plans parcellaires annexés au présent arrêté (1).

ARTICLE 2 – Commissaire enquêteur : Mme Marie-Claire EUSTACHE, architecte-urbaniste programmiste, chargée des fonctions de commissaire enquêteur, siégera à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris, 4 place du Louvre 75001 Paris.

ARTICLE 3 – Publicité : Un avis d'ouverture d'enquête parcellaire sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête dans l'un des journaux locaux diffusés dans le département. Il sera ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci.

En outre, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiches ou éventuellement par tout autre procédé, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris.

L'exécution de cette dernière formalité est justifiée par un certificat du maire d'arrondissement.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il est procédé à l'affichage du même avis, visible de la voie publique sur place et au voisinage de l'opération.

ARTICLE 4 – Dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier composé de l'état parcellaire et des plans parcellaires ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le maire, sont déposés à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris et mis à la disposition du public qui peut consigner ses observations les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30. Les observations peuvent également être adressées, par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 1^{er} arrondissement, pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5 – Permanences : Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris aux dates suivantes :

- jeudi 28 juin 2018 de 16h30 à 19h30
- samedi 30 juin 2018 de 9h à 12h
- mardi 10 juillet 2018 de 14h à 17h

ARTICLE 6 – Notifications individuelles : Les notifications individuelles du dépôt du dossier dans la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris seront faites par l'expropriant (RATP) aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire soumis à l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception. En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire d'arrondissement concerné qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires.

ARTICLE 7 – Clôture de l'enquête : En application de l'article R.131-9 du code l'expropriation, à l'issue de l'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le maire du 1^{er} arrondissement de Paris puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur désigné à l'article 2 du présent arrêté.

Celui-ci doit, dans le délai d'un mois, donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre du projet d'aménagement du cul de sac de Châtelet (arrière gare) de la ligne 11 du métro parisien, dresser le procès-verbal de l'opération et transmettre ensuite ces documents à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique - 5 rue Leblanc-75911 Paris cedex 15.

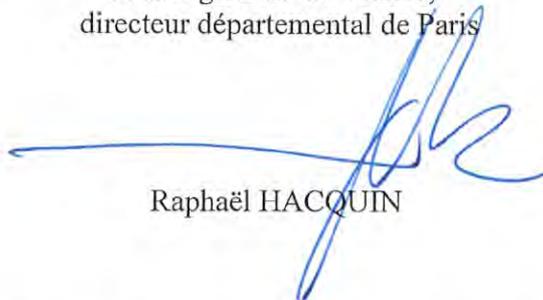
Le préfet adresse copie de ces pièces à la RATP afin de lui permettre de demander l'arrêté de cessibilité.

ARTICLE 8 - Frais d'enquête : Les frais d'affichage, de publication, d'insertion ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la RATP.

ARTICLE 9 - Exécution de l'arrêté : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, directeur départemental de Paris (DRIEA), le président directeur général de la RATP et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet (rubrique publications) : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris le 04 JUIN 2019

Par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'équipement et de l'aménagement
de la région Île-de-France,
directeur départemental de Paris



Raphaël HACQUIN

(1) Il peut être pris connaissance de ces annexes auprès de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique - 5 rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-06-06-002

Arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n°9 en date du
6 juin 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte
du bassin versant de la rivière Ourcq Aval



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

PRÉFECTURE DE L'OISE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
ELECTIONS
Bureau du contrôle de légalité et des élections

PRÉFECTURE DE L' AISNE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

**PRÉFECTURE D'ILE DE FRANCE ET DE
PARIS**
MISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Service des collectivités locales et du contentieux

Arrêté interdépartemental n° 2018/DRCL/BLI n°9 en date du 06 JUIN 2018
portant projet de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion
du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq »
et du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne »

LA PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE DE
FRANCE
PRÉFET DE PARIS**
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5211-61, L5212-27, L5214-16, L 5214-21, L 5216-5, L 5216-7 et L5711-1 et suivants;

VU l'arrêté interpréfectoral du 24 juillet 1985 portant création du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 12 décembre 2017 portant modification des statuts du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°85 en date 19 mars 1985 portant création du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » ;

VU la délibération du 22 novembre 2016 par laquelle le comité syndical du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » émet un avis favorable à la fusion avec le syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne ;

VU la délibération du 21 avril 2017 par laquelle le comité syndical du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » accepte la fusion avec le « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » et adopte le projet de statuts ;

VU la délibération du conseil de Paris lors des séances des 11, 12 et 13 décembre 2017 approuvant la fusion entre le « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » et le « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » et le projet de statuts du nouveau syndicat créé ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale du département de l'Oise réunie le 13 novembre 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale du département de l'Aisne réunie le 7 décembre 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale du département de la Seine-et-Marne réunie le 15 décembre 2017 ;

VU le projet de statuts proposé et ci-annexé ;

CONSIDERANT que la fusion des deux syndicats considérés traduit la volonté de regroupement des syndicats de rivières agissant dans le bassin versant de l'Ourcq Aval ;

CONSIDERANT l'objectif de rationalisation des structures syndicales ;

CONSIDERANT la nécessité de constituer un syndicat disposant de moyens humains, techniques et financiers suffisants pour coordonner les actions au sein d'un bassin hydrographique cohérent ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

CONSIDERANT que le premier alinéa du II de l'article L.5214-21 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une communauté de communes se substitue, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat ;

CONSIDERANT qu'en application du IV bis de l'article L.5216-7, s'agissant de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération dont le périmètre est totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de ce syndicat, la communauté d'agglomération est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent ;

SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux de la Préfecture de la Seine-et-Marne, de la Préfecture d'Ile de France et de Paris, de la Préfecture de l'Oise et de la Préfecture de l'Aisne ;

A R R Ê T E N T

ARTICLE 1^{er} : Le projet de périmètre du syndicat mixte issu de la fusion du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » et du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » couvre le territoire des communes suivantes :

Crouy-sur-Ourcq, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, May-en-Multien et Ocquerre représentées par la communauté de communes du Pays d'Ourcq ;

Acy-en-Multien, Bouillancy, Mareuil-sur-Ourcq, Neufchelles, Reez-Fosse-Martin, Rosoy-en-Multien, Rouvres-en-Multien et Varinfroy représentées par la communauté de communes du Pays Valois ;

Montigny-l'Allier représentée par la communauté d'agglomération de la Région Château Thierry ;

La ville de Paris, propriétaire de la rivière d'Ourcq canalisée est membre du syndicat.

ARTICLE 2 : Le syndicat issu de la fusion appartiendra à la catégorie juridique des syndicats mixtes fermés et sera dénommé Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval dit « L'Ourcq Aval ».

Son siège social sera situé en mairie de Crouy-sur-Ourcq (77840).

ARTICLE 3 : Le projet de statuts du « syndicat mixte de la rivière Ourcq Aval » est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5212-27 du CGCT, l'arrêté de projet de périmètre et le projet de statuts seront notifiés au président de chaque syndicat afin de recueillir l'avis de son organe délibérant et, concomitamment, au président de chaque EPCI à fiscalité propre inclus dans le projet de périmètre et au maire de la ville de Paris afin de recueillir l'accord de chaque organe délibérant.

A compter de la notification de l'arrêté de projet de périmètre, les organes délibérants disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et le projet de statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

En application combinée des articles L 5214-21 (pour les communautés de communes), L 5216-7 (pour les communautés d'agglomération) et L 5211-61, la population prise en compte est la population correspondant à la partie du territoire de chaque EPCI à FP incluse dans le syndicat mixte.

ARTICLE 5 : Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, les Secrétaires Généraux de la Préfecture de Seine-et-Marne, de la Préfecture de l'Oise et de la Préfecture de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture concernée, et dont copie sera transmise, pour valoir notification à :

- Monsieur le Président du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq » ;
- Monsieur le Président du « syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne » ;
- Messieurs les Présidents des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ;
- Madame la Présidente du Conseil de Paris.

et pour information à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées ;
- Madame et Monsieur les Présidents des Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de l'Oise et de l'Aisne;
- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux ;
- Madame et Monsieur les Directeurs Départementaux des Finances Publiques de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne et de Paris ;
- Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires de la Seine-et-Marne, de l'Oise et de l'Aisne.

Pour la Préfète de Seine-et-Marne et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Nicolas de MAISTRE

Le Préfet de l'Oise,

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI

Le Préfet de l'Aisne,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre LARREY

Pour le Préfet d'Ile de France et de Paris
et par délégation,

Par délégation,
Le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

François RAVIER

NB : Délais et voies de recours (en application du Code des relations entre le public et l'administration) :

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de Seine-et-Marne, 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 43 rue du Général DE GAULLE-Case Postale 8630 - 77008 MELUN Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIÈRE OURCQ AVAL

Article 1 -Formation du Syndicat

En application des articles L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte du bassin versant de l'Ourcq Aval, résultant de la fusion du SIAGRO et du SIVU intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne

Entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- communauté de communes du Pays Valois pour les communes d'Acy-en-Multien (60), Bouillancy (60), Mareuil-sur-Ourcq (60), Neufchelles (60), Réz-Fosse-Martin (60), Rosoy-en-Multien (60), Rouvres-en-Multien (60), Varinfroy (60) ;
- communauté de communes du Pays d'Ourcq pour les communes de Crouy-sur-Ourcq (77), Lizy-sur-Ourcq (77), Mary-sur-Marne (77), May-en-Multien (77) Ocquerre (77) ;
- communauté d'agglomération de la Région Château Thierry pour la commune de Montigny-l'Allier (02).

pour la partie de leur territoire incluse dans le bassin versant de l'Ourcq Aval dont le périmètre est précisé à l'article 3 et

- la Ville de Paris ;

Le syndicat est dénommé : **Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval dit « L'Ourcq Aval »**

L'Ourcq Aval, a vocation à étendre son périmètre à l'ensemble des communes du bassin versant aval de l'Ourcq, considéré à la confluence de l'Ourcq et du ru d'Allan, à savoir la sous-unité hydrographique FRHR146 dans son intégralité

Le siège du Syndicat est fixé en Mairie de Crouy-sur-Ourcq

Article 2 –Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 3 -Compétences

Dans le cadre d'une gestion globale, concertée et équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques, le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les compétences suivantes selon l'article L211-7 du code de l'environnement conformément aux missions de la compétence GEMAPI :

- l'aménagement du bassin versant de l'Ourcq Aval à l'aval de la confluence du Ru d'Allan, ce ru inclus sur le territoire de la commune de Mareuil-sur-Ourcq, le sous-bassin du Clignon (FRHR 145) étant exclu
- l'entretien et l'aménagement de la rivière Ourcq à l'aval du Port aux Perches y compris ses affluents (à l'exception du Clignon), ainsi que leurs accès. Dans le cadre de cet entretien, il contribue à la protection et à la conservation des eaux superficielles et à la lutte contre la pollution (à l'exclusion de l'assainissement collectif et non collectif) et peut assurer l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants. Il est précisé que sur la portion canalisée de l'Ourcq, du Port aux Perches au port de Mareuil-sur-Ourcq, l'exercice partiel de la compétence GEMA, et notamment l'entretien et l'aménagement de la rivière est directement assuré par la Ville de Paris sur son domaine.

-la défense contre les inondations

-la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, et notamment toute action de restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau (aménagement d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique, diversification du lit et des berges)

À ce titre il exerce également la mission complémentaire suivante :

-la maîtrise des eaux pluviales hors zone agglomérée et la lutte contre l'érosion des sols, notamment en vue de limiter les apports de matériaux solides au réseau hydrographique naturel et au Canal de l'Ourcq,

Le syndicat peut, en lien direct ou indirect avec ses compétences, réaliser des prestations de services ou assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée pour études ou travaux au profit de ses membres ou d'autres collectivités et leurs groupements, y compris en dehors de son périmètre d'intervention.

Sont exclus de ces missions :

Les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales ou de restructuration de réseaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales des zones urbanisées recueillant ou non à l'amont du réseau l'exutoire d'un bassin versant

Les collectivités comprises dans le périmètre syndical doivent informer l'**Ourcq Aval** de tous les aménagements concernant l'assainissement pluvial, afin de conserver une gestion globale des eaux superficielles sur l'ensemble du territoire concerné par le syndicat. De même, les projets d'aménagement susceptibles de modifier sensiblement l'occupation du sol devront être portés à connaissance du syndicat.

Le syndicat est systématiquement informé ou consulté dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux.

Article 4 -Recettes

Le Syndicat pourvoit à ses dépenses à l'aide de recettes provenant de subventions de l'État, de l'Agence de l'Eau, des Départements, des Régions ou de tout organisme habilité. Il peut également percevoir des redevances pour services rendus, sauf sur les territoires où la taxe dite GEMAPI aura été levée, et pour les financements correspondants à la partie obligatoire de cette compétence.

Ses membres contribuent à son fonctionnement et à ses investissements :

La charge nette sera supportée pour une moitié pour la Ville de Paris et pour l'autre moitié par les collectivités membres selon les clés de répartition suivantes :

- Population totale dans le bassin versant : 50 %
- Superficie dans le bassin versant : 50 %

La périodicité de remise à jour du pourcentage de contribution de chaque membre est de 6 ans, au début de l'année de renouvellement des conseils municipaux. Une remise à jour pour tous les membres est également opérée en cas de modification du périmètre d'intervention.

Article 5 -Comité

Le comité syndical est composé de délégués titulaires désignés par les organes délibérants de chaque membre à raison de 17 pour la Ville de Paris et de un ou deux pour les autres membres.

Hors la Ville de Paris, chaque membre est représenté par :

- 2 délégués titulaires par commune pour plus de 1500 habitants dans le bassin versant
- 1 délégué titulaire par commune pour moins de 1500 habitants dans le bassin versant

Chaque membre désigne également un ou plusieurs délégués suppléants en nombre égal aux délégués titulaires appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués titulaires.

Le comité établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation, conformément aux dispositions combinées du 2° alinéa de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 2121-8 du même code.

Article 6 -Bureau

Le bureau, élu par le comité est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre de vice- présidents est déterminé librement par le comité dans les limites fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 7

Pour tout autre disposition non prévue par les présents statuts, il sera fait application du code général des collectivités territoriales.

Vu pour être annexé
à l'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI N°9 en date du **06 JUIN 2018**

Pour la Préfète de Seine-et-Marne et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Nicolas de MAISTRE

Le Préfet de l'Oise,

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI

Le Préfet de l'Aisne,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre LARREY

Pour le Préfet d'Ile de France et de Paris et
par délégation,

Par délégation,
Le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

François RAVIER

Préfecture de Police

75-2018-06-05-010

ARRETE 18-043 MODIFIANT L'ARRETE 18-035 DU
15/05/2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA CAP INTERDEPARTEMENTALE
COMPETENTE A L EGARD DES FONCTIONNAIRES
DU CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION
DE LA POLICE NATIONALE RELEVANT DU SGA
DU MI DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
DE PARIS AFFECTES DANS LES DEPARTEMENTS

75/92/93/94



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

ARRÊTÉ PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS

N°18- 043

modifiant l'arrêté n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 06 juin 2018 :

Membres titulaires :

« M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris est remplacé par M. Serge QUILICHINI, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Paris ».

« M. Jean-Paul PECQUET, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine est remplacé par Mme Delphine FAUCHEUX, adjointe au chef de bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la DRH ».

« M. Jean-Michel TRABOUYER, sous-directeur du support opérationnel, du traitement technique du renseignement et de la gestion opérationnelle à la DRPP est remplacé par Mme Béatrice GUYOT, chargée de mission à la DRPP ».

Article 2

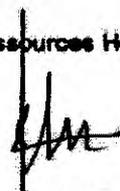
Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le **05 JUIN 2018**

Le Directeur des Ressources Humaines

(PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS/N°18-043)

1 / 1


David CLAVIÈRE

Préfecture de Police

75-2018-06-05-009

ARRETE 18-044 MODIFIANT L'ARRETE 18-030 DU
26/04/2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA CAP INTERDEPARTEMENTALE
COMPETENTE A L EGARD DES FONCTIONNAIRES
DU CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION
DE LA POLICE NATIONALE RELEVANT DU SGA DE
LA POLICE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE
SECURITE DE PARIS AFFECTES DANS LES
DEPARTEMENTS 77 / 78 / 91 / 95 / AERODROMES DE
ROISSY CHARLES DE GAULLE / LE BOURGET /
AERODROME D ORLY



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

ARRÊTÉ PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS

N° 18-044

modifiant l'arrêté n°18-030 du 26 avril 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-030 du 26 avril 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 06 juin 2018 :

Membre titulaire :

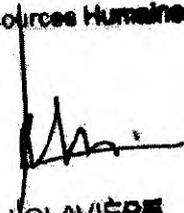
« M. Franck DOUCHY, directeur régional de la police judiciaire de Versailles est remplacé par M. Jean-Philippe LENORMAND, chef d'état-major de la DRPJ de Versailles ».

Article 2

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le **05 JUIN 2018**

Le Directeur des Ressources Humaines


David CLAVIERE

1 / 1

(PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS/N°18-044)

Préfecture de Police

75-2018-06-05-008

**ARRETE 2018-00420 PORTANT RENOUVELLEMENT
DE L AGREMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL
DE PARIS DE L UNION GENERALE SPORTIVE DE L
ENSEIGNEMENT LIBRE POUR LES FORMATIONS
AUX PREMIERS SECOURS**



PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE
ETAT-MAJOR DE ZONE
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRETE N° 2018-00420

portant renouvellement de l'agrément du Comité départemental de Paris
de l'Union générale sportive de l'enseignement libre,
pour les formations aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 modifié (Journal Officiel du 7 décembre 2010) portant agrément de l'Union générale sportive de l'enseignement libre, pour la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PICF) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEFPS) ;
- Vu la demande du 9 mai 2018 (Dossier rendu complet le 23 mai 2018), présentée par l'Union générale sportive et de l'enseignement libre Ile-de-France ;

Considérant que le Comité départemental de Paris de l'Union générale sportive de l'enseignement libre remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

A R R E T E

Article 1^{er} : En application du Titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, le Comité départemental de Paris de l'Union générale sportive de l'enseignement libre est agréé dans le département de Paris à délivrer les unités d'enseignement suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAEFPS) ;
- pédagogie initiale et commune de formateur (PIC F) ;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : sabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

La faculté de dispenser ces unités d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux référentiels internes de formation et de certification.

Article 2 : Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance du présent agrément doit être communiquée sans délai au préfet de police.

Article 3 : S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet de police peut prendre les dispositions mentionnées à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

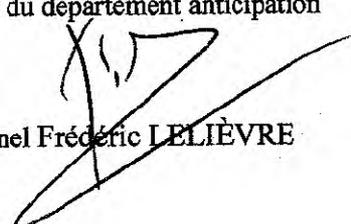
La demande de renouvellement devra intervenir au mois 1 mois **avant le terme échu.**

Article 5 : L'arrêté n° 2016-00676 du 23 juin 2016 portant renouvellement d'agrément du Comité départemental de l'Union générale sportive de l'enseignement libre de Paris, pour les formations aux premiers secours, dans le département de Paris, pour une période de deux ans, est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 5 JUIN 2018

Pour le Préfet de Police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation


Colonel Frédéric LELIÈVRE

2018-00420

Préfecture de Police

75-2018-06-06-001

ARRETE 2018-00425 FIXANT LA LISTE DES
CAMERAS EXPLOITEES AU TITRE DU PLAN DE
VIDEO PROTECTION POUR PARIS POUR
LESQUELLES CERTAINS AGENTS DE LA VILLE DE
PARIS SONT AUTORISES A ACCEDER AUX
IMAGES ET ENREGISTREMENTS AINSI QU A
MANOEUVRER CELLES CI (ORIENTATION ZOOM
ET RETOUR EN ARRIERE)



ARRÊTE N° 2018-00425

Fixant la liste des caméras exploitées au titre plan de vidéoprotection pour Paris pour lesquelles certains agents de la Ville de Paris sont autorisés à accéder aux images et enregistrements ainsi qu'à manœuvrer celles-ci (orientation, zoom et retour en arrière)

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-13 à L. 2512-16 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et en particulier ses articles L. 252-2, L. 252-3, L. 531-1 et L. 532-1 ;

Vu les arrêtés n°20180131, 20180132, 20180133, 20180134, 20180135, 20180136, 20180137, 20180138, 20180139, 20180140, 20180141, 20180142, 20180143, 20180144, 20180145, 201801155, 20180156, 20180157, 20180158, 20180159 en date du 19 février 2018 autorisant l'État (préfecture de police) à procéder à la modification et au renouvellement de caméras de vidéoprotection implantées sur la voie publique dans les 20 arrondissements de Paris ;

Vu la convention conclue le 24 février 2010 entre la ville de Paris, représentée par son maire dûment habilité par délibération du conseil de Paris en date du 26 novembre 2009, et l'État, représenté par le préfet de police relative à l'occupation du domaine public par l'État (préfecture de police) et aux modalités de participation financière de la ville de Paris dans le cadre du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) ;

Vu le protocole d'accord signé le 15 novembre 2011 entre l'État, représenté par le préfet de police, et la ville de Paris, relatif à la réception et à l'exploitation des images des caméras du PVPP par la ville de Paris ;

Vu l'avenant n°1 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État (préfecture de police) et aux modalités de participation financière de la ville de Paris en date du 23 février 2016 ;

Vu la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain attribuant de nouvelles compétences au maire de Paris, effectives depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Vu la convention signée par la maire de Paris et le préfet de police du 14 mars 2018 relative à la coordination de leur action en matière de circulation, de stationnement et de tranquillité publique ;

Vu l'arrêté n° 2012-00619 en date du 9 juillet 2012 fixant la liste des caméras exploitées au titre du PVPP pour lesquelles les agents de la ville de Paris sont autorisés à accéder aux images et enregistrements ainsi qu'à manœuvrer celles-ci (orientation, zoom et retour en arrière) ;

Considérant les compétences du maire de Paris en matière de police de la circulation et de conservation du domaine public ;

Considérant que, en application de l'article L. 531-1 du code de la sécurité intérieure, les agents de la ville de Paris chargés d'un service de police, agréés par le procureur de la République et assermentés, sont notamment autorisés à constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés de police du maire de Paris pris en application de l'article L. 2512-13 du code général des collectivités territoriales ainsi que celles relatives aux permis de stationnement sur la voie publique ; que, en application de l'article L. 532-1 du même code, les agents de surveillance de Paris peuvent notamment constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés de police du préfet de police et du maire de Paris relatifs au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité sur la voie publique ;

Considérant le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État (préfecture de police) et aux modalités de participation financière de la ville de Paris, prochainement soumis à l'approbation du conseil de Paris ;

Considérant la liste de caméras proposée par la préfecture de police et visée par la ville de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} – Les agents de la ville de Paris mentionnés aux articles L. 531-1 et L. 532-1 du code de la sécurité intérieure, dûment désignés à cet effet par le préfet de police, sont autorisés à accéder aux images et enregistrements provenant des caméras figurant en annexe du présent arrêté et exploitées au titre du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) dans la limite de leurs attributions.

Ils peuvent également manœuvrer ces caméras (orientation, zoom et retour en arrière). Cette autorisation est délivrée au titre des missions suivantes :

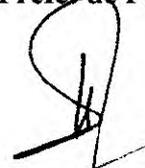
- la protection des bâtiments et des installations publics et leurs abords ;
- la régulation des flux de transports ;
- la prévention des risques naturels ou technologiques.

Article 2 – L'arrêté n° 2012-00619 en date du 9 juillet 2012 fixant la liste des caméras exploitées au titre du PVPP pour lesquelles les agents de la Ville de Paris sont autorisés à accéder aux images et enregistrements ainsi qu'à manœuvrer celles-ci (orientation, zoom et retour en arrière) est abrogé.

Article 3 – Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le secrétaire général de la ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et d'Île-de-France et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **06 JUIN 2018**

Le Préfet de Police,



Michel DELPUECH

ANNEXE 1 A L'ARRÊTE N°

Fixant la liste des caméras exploitées au titre du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) pour lesquelles des agents de la ville de Paris mentionnés aux articles L. 531-1 et L. 532-1 du code de la sécurité intérieure, dûment désignés à cet effet par le préfet de police, sont autorisés à accéder aux images et enregistrements ainsi qu'à manœuvrer celles-ci (orientation, zoom et retour en arrière) :

Code postal	Numéro	Implantation
75001	01011	Rue du Jour, rue Rambuteau
75001	01049	Rue des Halles, rue de la Ferronnerie
75001	01051	Rue Saint Denis, rue de Rivoli
75001	01053	Toiture hôtel Citadines
75001	01055	Rue Montmartre, rue de Turbigo
75001	01056	Rue Montorgueil, rue de Turbigo
75001	01058	Jardin des Halles, Colonne Médicis
75001	01059	Jardin des Halles, Porte du Louvre
75001	01060	Jardin des Halles, Berger, Prouvaires
75001	01065	Halles – Canopée nord-ouest, rue Rambuteau
75001	01066	Jardin des Halles – St Eustache, Rambuteau
75001	01067	Jardin des Halles – prairie ouest
75001	01068	Jardin des Halles – prairie est
75001	01069	Jardin des Halles – allée nord-ouest, Coquillière
75001	01070	Halles – Canopée nord-ouest
75001	01071	Halles – Canopée sud-ouest, rue Berger
75001	01072	Jardin des Halles – sud-ouest canopée
75001	10439	Rue Berger, rue Pierre Lescot
75001	10642	Rue de Rivoli, rue des Bourdonnais
75001	11498	Rue Rambuteau, boulevard de Sébastopol
75001	11522	Quai des Tuileries, pont de Solférino – Seine
75001	16819	Rue des Pyramides, avenue de l'Opéra
75001	16887	Quai de la Mégisserie, Pont Neuf
75001	23987	Rue de la Paix, rue Danielle Casanova
75001	29222	Place Joachim du Bellay, rue St Denis, rue des Innocents
75001	30950	Place du Châtelet
75001	34698	Rue Pierre Lescot, rue de Turbigo
75001	35346	Rue Colonel Driant, rue Valois
75001	42234	Place Joachim du Bellay, rue Berger, rue Pierre Lescot
75001	44373	Rue de Rivoli, rue de l'Echelle
75001	44805	Rue de Rivoli, rue du 29 Juillet
75001	46685	Avenue du Général Lemonnier, rue de Rivoli
75001	58791	Place Joachim du Bellay, rue des Innocents
75001	67140	Rue de Rivoli, rue de Marengo
75001	67865	Rue Coquillière, rue du Louvre
75001	70744	Place Maurice Quentin
75001	74254	Rue du Cygne, rue Saint Denis

Code postal	Numéro	Implantation
75001	77747	Place Joachim du Bellay, rue Berger, rue Saint Denis
75001	79769	Rue Croix des Petits Champs, rue Vrillière
75001	79777	Place du Carrousel
75001	79901	Rue de Rivoli, rue de Castiglione
75001	82064	Rue de la Reynie, boulevard de Sébastopol
75001	82655	Rue Pierre Lescot, rue de la Cossonnerie
75001	88364	Pont Neuf amont – Seine
75001	92689	Pont de la Concorde aval – Seine
75001	99000	Quai François Mitterrand, Pont du Carrousel
75001	99375	Pont Neuf en aval – Seine
75002	02033	Rue de la Lune, rue Notre-Dame de Bonne Nouvelle
75002	12927	Rue du Saint Denis, rue Greneta
75002	15493	Boulevard des Capucines, rue Caumartin
75002	15991	Rue Saint Denis, rue Sainte Apolline
75002	17326	Rue d'Antin, avenue de l'Opéra
75002	18870	Rue Réaumur, rue Saint Denis
75002	22579	Rue Réaumur, boulevard de Sébastopol
75002	26709	Rue de Gramont, boulevard des Italiens
75002	29697	Rue Drouot, boulevard Haussmann
75002	40753	Rue Daunou, rue de la Paix
75002	67171	19, boulevard Poissonnière
75002	70766	Boulevard des Italiens, rue de la Michodière
75002	72618	Boulevard Poissonnière, rue Poissonnière
75002	72870	Rue Radziwill, rue des Petits Champs
75002	78022	Rue Réaumur, rue des Petits Carreaux
75002	88097	Boulevard Poissonnière, rue Montmartre
75002	89465	Rue Danielle Casanova, avenue de l'Opéra
75002	89516	Boulevard des Italiens, rue Le Peletier, rue Favart
75002	91229	Boulevard Saint Denis, boulevard de Sébastopol
75002	96475	Rue Vivienne, boulevard Montmartre
75003	03033	Rue de Montgolfier, rue Borda
75003	03036	Rue du Temple, rue Michel le Comte
75003	03040	Rue Vieille du Temple, rue de la Perle
75003	23535	Rue du Temple, rue Rambuteau
75003	27377	Rue de Turbigo, rue des Fontaines du Temple
75003	27643	Place de la République, Bd du Temple
75003	29963	Boulevard Beaumarchais, face à la rue Saint Sébastien
75003	36697	Rue Réaumur, rue de Turbigo
75003	40244	Boulevard de Sébastopol, rue de Turbigo
75003	45415	Boulevard des Filles du Calvaire, rue des Filles du Calvaire
75003	54318	Rue Perrée, rue Eugène Spuller
75003	55744	9, place de la République
75003	56119	Rue de Picardie, rue de Franche Comté
75003	76984	Rue de Réaumur, rue de Bretagne

Code postal	Numéro	Implantation
75003	77904	Rue de Bretagne, rue de Turenne
75003	84550	Place de la République, rue du Temple
75003	84854	Rue de Turbigo, rue du Temple
75003	86717	Boulevard Beaumarchais, rue des Arquebusiers
75004	04051	Rue des Francs Bourgeois, rue Vieille du Temple
75004	04058	Rue de Sully, boulevard Henri IV
75004	04059	Bd Bourdon, rue Bassompierre
75004	11218	Rue Rambuteau, rue Beaubourg
75004	14314	Port de l'Hôtel de Ville – Seine
75004	14914	Port des Célestins – Seine
75004	15518	Rue de Rivoli, rue St Martin
75004	19726	Rue Saint Antoine, rue de Sévigné
75004	24684	Place Baudoyer, rue François Miron
75004	25230	Quai Henri IV, Pont de Sully
75004	27843	Quai d'Orléans, rue Jean du Bellay
75004	29297	Place de l'Hôtel de Ville, avenue Victoria
75004	29770	Quai de Gesvres, rue Saint Martin
75004	31606	Rue de la Coutellerie, avenue Victoria
75004	42910	Pont Louis Philippe, quai de l'Hôtel de Ville
75004	43699	Place du Marché Sainte Catherine
75004	45070	3, rue de Lobau
75004	47437	Rue de la Verrerie, rue du Renard
75004	51827	Cité / Notre-Dame
75004	57088	Ile Saint Louis pointe amont – Seine
75004	60044	Rue Nonnains d'Hyères, rue Charlemagne
75004	65370	Toit de l'Hôtel de Ville
75004	66378	Rue des Rosiers, rue Vieille du Temple
75004	66461	Quai des Célestins, Pont Marie
75004	67079	Rue de Rivoli, boulevard de Sébastopol
75004	68710	Bd du Palais, quai des Orfèvres
75004	79965	Boulevard Bourdon, boulevard Morland
75004	82723	Place Louis Lépine abords de la Cité
75004	83818	18, boulevard Morland
75004	84795	Rue de Lobau, rue de Rivoli
75004	93031	Pont Notre-Dame, quai de Corse
75004	96036	Rue du Petit Musc, rue Saint Antoine
75004	96299	Pont Marie amont – Seine
75004	99492	Pont d'Arcole amont – Seine
75005	05051	Rue du Fouarre, rue Lagrange
75005	05054	Rue Poliveau, rue Geoffroy Saint Hilaire
75005	05057	Rue Claude Bernard, rue Vauquelin
75005	05058	Rue Pierre Nicole, rue du Val de Grâce
75005	12312	Rue Blainville, place de la Contrescarpe
75005	15242	Place Maubert

Code postal	Numéro	Implantation
75005	20669	Boulevard Saint Germain, quai de la Tournelle
75005	38623	Boulevard Saint Michel, place de la Sorbonne
75005	39271	Boulevard Saint Michel, rue Soufflot
75005	43043	Rue de la Harpe, rue de la Huchette
75005	48902	Square Tino Rossi
75005	50044	Rue Mouffetard, rue de l'Epée de bois
75005	50581	Rue Linné, rue des Boulangers
75005	50850	Rue Saint Jacques, rue des Ecoles
75005	53322	Boulevard Saint Germain, rue Saint Jacques
75005	53679	Boulevard Saint Michel, place Louis Marin
75005	54992	Pont de Sully, quai Tournelle
75005	58021	Square Tino Rossi, quai Saint Bernard
75005	61991	Boulevard Saint Michel, boulevard Saint Germain
75005	62185	Rue Saint Jacques, rue Gay Lussac
75005	63441	81, boulevard de Port-Royal
75005	65348	Quai de Montebello, rue du Petit Pont
75005	65680	Place du Panthéon, rue d'Ulm, rue Clotaire
75005	69567	Place Saint Michel , pont Saint Michel
75005	73849	Rue Saint Julien le Pauvre, rue Galande
75005	76722	Rue Monge, rue Larrey
75005	92343	Rue des Bernardins, quai de la Tournelle
75005	96233	Pont Saint Michel rive gauche en aval – Seine
75005	96546	Rue Monge, rue Censier
75006	06034	Rue Auguste Comte, av. de l'Observatoire, place André Honorat
75006	10124	Rue de Rennes, rue de Vaugirard
75006	11093	Boulevard Saint Germain, place St Germain-des-Prés
75006	11106	Boulevard Saint Michel, rue Serpente
75006	13067	Boulevard Raspail, rue de Rennes
75006	23489	Boulevard Saint Germain, rue de l'Ecole de Médecine
75006	24647	Rue des Saints Pères, boulevard Saint Germain
75006	26704	Rue d'Assas, rue de Rennes
75006	27767	Pont Neuf, rive Gauche
75006	27809	Place de l'Acadie, rue de Buci, Bd Saint Germain
75006	29482	Rue d'Assas, rue Auguste Comte
75006	30579	Rue du Four, rue du Cherche Midi
75006	31195	Quai de Conti, pont Neuf
75006	35348	Rue de l'Ecole de Médecine, Bd Saint Michel, rue Racine
75006	41562	Boulevard Raspail, Bd du Montparnasse
75006	43190	Rue de Sèvres, boulevard Raspail
75006	57429	Place Henri Mondor – Bd Saint Germain, rue de l'Odéon
75006	61344	Place de l'Institut
75006	63215	Rue Saint André des Arts, place Saint Michel
75006	64061	Rue de Vaugirard, boulevard Raspail
75006	64111	Rue Monsieur Le Prince, rue Racine
75006	69103	Place du 18 juin 1940, rue de Rennes

Code postal	Numéro	Implantation
75006	86313	Quai Malaquais, rue Bonaparte
75006	91297	Rue du Vieux Colombier, rue du Cherche Midi
75006	93838	Rue de Rennes, rue du Four
75006	98526	Rue du Vieux Colombier, rue Bonaparte
75007	07080	Quai d'Orsay, rue Robert Esnault Pelterie
75007	07087	Rue de Grenelle côté pair, square de La Tour-Maubourg
75007	07089	Avenue Charles Risler, allée Pierre Loti
75007	07090	Avenue du Docteur Brouardel, allée Thomy Thierry
75007	10583	Pilier Est de la Tour Eiffel
75007	11361	Place Saint Thomas d'Aquin, rue Saint Thomas d'Aquin
75007	14157	Rue Saint Dominique, rue Cler
75007	17103	Quai Branly, avenue de Suffren
75007	17567	Avenue Saxe, avenue Breteuil (place de Breteuil)
75007	18769	Place André Tardieu
75007	20276	Rue Duroc, boulevard des Invalides
75007	21909	Boulevard de la Tour Maubourg, rue de l'Université
75007	23371	Port de Solférino, niveau Musée de la Légion d'Honneur – Seine
75007	29075	Port des Invalides, aval du pont Alexandre III – Seine
75007	30736	Rue de Sèvres, rue du Bac
75007	31779	Rue de Grenelle, rue de Bellechasse
75007	33282	Avenue du Maréchal Galliéni, rue de l'Université
75007	34479	Avenue du Général Détrié, avenue Charles Floquet
75007	38775	Place de la Résistance
75007	39992	Quai Branly, pont d'Iéna
75007	46990	Pont Alexandre III, quai Anatole France
75007	52217	Avenue de Suffren, avenue Joseph Bouvard
75007	52733	Assemblée nationale
75007	53718	Place du Général Gouraud
75007	54776	Port du Gros Caillou, aval pont des Invalides – Seine
75007	55428	Avenue de Tourville, avenue de Ségur
75007	56074	Place Jacques Rueff
75007	56154	Avenue de Tourville, avenue de Villars
75007	56538	Rue de la Comète, rue de Grenelle
75007	58390	Avenue de la Motte Picquet, rue Cler
75007	59293	Avenue Emile Deschanel, avenue de Belgrade
75007	59729	Rue du Bac, rue de Varenne
75007	60073	Port des Invalides, aval pont de la Concorde – Seine
75007	60800	Boulevard des Invalides, rue de Varenne
75007	63877	Port de la Bourdonnais, aval pont de l'Alma – Seine
75007	66070	Port de Solférino, niveau Musée d'Orsay – Seine
75007	69064	Boulevard des Invalides, avenue de Tourville
75007	69116	Boulevard Raspail, boulevard Saint Germain
75007	69121	Rue de l'Université, rue de Constantine
75007	69173	Avenue Duquesne, avenue de Ségur

Code postal	Numéro	Implantation
75007	71064	Quai Anatole France, Pont Royal
75007	71658	Place Joffre
75007	72958	Pont de la Concorde, quai Anatole France
75007	75099	Avenue Saxe, avenue Breteuil (place de Breteuil)
75007	76202	Quai Branly trottoir nord
75007	77782	Quai Branly voie nord
75007	78472	Port de Solférino, niveau 23, quai Anatole France – Seine
75007	83731	Place du Palais Bourbon
75007	83784	Mail Branly, Passerelle Débilly
75007	86183	Rue Saint Dominique, rue Amélie
75007	86298	Pilier sud de la Tour Eiffel
75007	86874	Port des Invalides, amont du pont Alexandre III – Seine
75007	87406	Quai Voltaire, pont du Carrousel
75007	89776	Port du Gros Caillou
75007	90890	Pont des Invalides amont – Seine
75007	93957	Place Vauban
75008	08102	Rue Rocher, rue de Laborde, rue Joseph Sansboeuf
75008	08115	Avenue George V, rue Pierre 1er de Serbie
75008	08118	Rue Marbeuf, avenue George V
75008	08122	Avenue Montaigne, rue du Boccador
75008	08123	Rue Jean Goujon, rue François 1er
75008	08126	Rue Laure Diebold, rue Louis de Funès
75008	08127	Avenue du faubourg Saint-Honoré, rue Laure Diebold
75008	08128	Rue du Rocher, rue de Monceau
75008	08129	Avenue Montaigne nord, rue François 1er
75008	08130	Avenue Montaigne sud, rue François 1er
75008	14362	Obélisque, place de la Concorde
75008	16526	Avenue Franklin Roosevelt, Cours de la Reine
75008	18514	Boulevard des Batignolles, rue de Rome
75008	19898	Place de Dublin, rue de Saint Petersburg
75008	20103	Place des Ternes, avenue de Wagram
75008	20308	Rue de Berry, rue de Ponthieu
75008	20956	Boulevard Haussmann, avenue de Messine
75008	21989	Rue du Général Foy, rue de Naples
75008	22916	Avenue Van Dyck
75008	31281	Rond-point des Champs-Élysées, avenue Matignon
75008	38142	Place de l'Etoile, avenue des Champs-Élysées
75008	39003	Rue de Ponthieu, rue Paul Baudry
75008	40093	Rue de Naples, rue du Général Foy
75008	41361	Place de Clichy, avenue de Clichy
75008	44259	Place Gabriel Péri
75008	45343	Place des Ternes, boulevard de Courcelles
75008	47380	Place Clémenceau
75008	49454	Avenue des Champs Élysées, rue Lincoln

Code postal	Numéro	Implantation
75008	50968	Place Prosper Boubeaux, rue du Rocher
75008	56883	Rue Marbeuf, avenue des Champs Elysées
75008	58978	Rue la Boétie, rue d'Artois
75008	61079	Rue Saint Lazare, rue d'Amsterdam
75008	61880	Rue du Colisée, avenue des Champs-Elysées
75008	62600	Place de l'Europe, rue de Madrid
75008	63118	Rue de Moscou, rue d'Amsterdam
75008	63259	Avenue des Champs-Elysées, rue Balzac
75008	64811	Rue Pierre Charron, avenue des Champs-Elysées
75008	68828	Avenue de Friedland, rue du Faubourg Saint Honoré
75008	69340	Place de la République Dominicaine, bd de Courcelles, rue de Phalsbourg
75008	71625	Place Saint Augustin
75008	72824	Avenue des Champs-Elysées, place de la Concorde
75008	73532	Avenue George V, avenue des Champs-Elysées
75008	76964	Place de la Concorde, rue Royale
75008	77583	Place de la Madeleine, rue Royale
75008	86086	Boulevard Malesherbes, rue de Lisbonne
75008	87273	Rue de Courcelles, boulevard Haussmann
75008	89055	Rond point des Champs-Elysées
75008	90317	Rue de Ponthieu, avenue Franklin Roosevelt
75008	94149	Place de la Concorde, avenue Gabriel
75008	97325	Place Charles de Gaulle - Terrasse immeuble Publicis (75008)
75008	97400	Avenue Wagram, rue de Tilsitt
75008	97502	Cours la Reine, avenue Winston Churchill
75008	97602	Obélisque, place de la Concorde
75008	98601	Boulevard Haussmann, rue du Havre
75009	09059	Rue Blanche, rue Jean-Baptiste Pigalle
75009	09060	Rue de la Rochefoucauld, rue d'Aumale
75009	09062	Rue La Bruyère, rue Notre-Dame de Lorette
75009	10372	Rue de la Tour d'Auvergne, rue Milton
75009	10756	Rue Pierre Fontaine, rue Jean-Baptiste Pigalle
75009	13257	Rue Mayran, rue Rochambeau
75009	15819	Boulevard de la Chapelle, boulevard Magenta
75009	17498	Rue La Fayette, rue Pierre Sémard
75009	20076	Place d'Anvers, avenue Trudaine
75009	24660	Place Blanche, boulevard de Clichy, rue Lepic
75009	25108	Rue Drouot, rue La Fayette, rue du faubourg Montmartre
75009	25540	Place de l'opéra, boulevard des Capucines
75009	27982	Rue du Faubourg Poissonnière / rue du Delta
75009	32213	Place d'Anvers, boulevard de Rochechouart
75009	33643	Rue Sainte Cécile, rue Trévis
75009	35099	Place Blanche, boulevard de Clichy, rue de Bruxelles
75009	46329	Place Charles Garnier – Rue Auber, rue Scribe
75009	47183	Rue de Douai, place Adolphe Max
75009	48781	Place Pigalle, rue Jean-Baptiste Pigalle

Code postal	Numéro	Implantation
75009	49535	Bd de Clichy, place Pigalle ouest
75009	55431	Rue Drouot, rue Rossini
75009	57584	Rue de Châteaudun, rue La Fayette
75009	58520	Rue des Martyrs (pair), rue de la Tour d'Auvergne (pair)
75009	59521	Rue de la Chaussée d'Antin, rue Halévy
75009	61124	Rue de Rochechouart, avenue de Dunkerque
75009	64951	Rue de Caumartin, boulevard Haussmann
75009	65899	Boulevard Haussmann, rue Halévy
75009	72329	Rue de Maubeuge, rue de Rochechouart
75009	74548	Boulevard de Clichy, boulevard de Rochechouart
75009	81258	Rue de Chateaudun, rue Taitbout
75009	81422	Place Kossuth
75009	84503	Rue du Faubourg Montmartre, rue Montyon
75009	84555	Rue Fontaine, rue de Douai
75009	84772	Rue du Faubourg Poissonnière, rue Richer
75009	87208	Boulevard de Clichy, boulevard de Rochechouart
75009	88620	Place Pigalle est – Boulevard de Clichy, rue Houdon
75009	89791	Rue Clichy, rue de Moncey
75009	92563	Boulevard Poissonnière, rue du Sentier
75009	94663	Rue Lamartine, rue de Rochechouart
75009	95588	Boulevard Poissonnière, rue du Faubourg Montmartre
75009	95710	Boulevard Haussmann, rue Le Peletier
75010	10064	Rue du Fbg Saint Denis, rue de Metz
75010	10067	Rue de Paradis, rue Martel
75010	10068	Rue du Fbg Saint Denis, bd Magenta – square A Satragne
75010	10069	Rue Georg Friedrich Haendel
75010	10070	5 Rue Albert Camus
75010	10072	Rue Saint Maur, rue du Buisson Saint Louis
75010	10075	Rue Léon Schwartzberg (Médiathèque)
75010	10079	Rue de l'Aqueduc, rue du Chaudron
75010	10080	Rue du Buisson-Saint-Louis, rue du Chalet
75010	10966	Rue du Faubourg Saint Martin, rue La Fayette
75010	12116	Boulevard de Strasbourg, rue Saint Laurent
75010	12884	Place Napoléon III
75010	22859	Rue de Chabrol
75010	25626	Quai de Jemmapes, rue Alibert
75010	25943	Place Johann Strauss, face à la rue de Lancry
75010	27797	Rue du Faubourg du Temple, avenue Parmentier
75010	28234	Boulevard Magenta, rue La Fayette
75010	30934	Quai Valmy, rue Beaurepaire, rue Marseille
75010	32626	Place de Roubaix, bd Magenta, rue de Dunkerque, rue de Maubeuge
75010	33253	Porte Saint Martin
75010	37472	Rue de Paradis, rue du Faubourg Poissonnière
75010	37532	Rue de Sambre et Meuse, rue sainte Marthe

Code postal	Numéro	Implantation
75010	38438	Rue du Faubourg Saint Martin, rue du Château d'eau
75010	45724	Rue du Faubourg Saint Martin, rue du 8 mai 1945
75010	48813	Rue du Château Landon, rue Louis Blanc
75010	50523	Quai de Jemmapes, rue des Ecluses Saint Martin
75010	51230	Quai de Valmy, rue Lucien Sampaix, rue Recollet
75010	55825	Boulevard de Strasbourg, rue du Château d'eau
75010	56959	Rue du faubourg Saint Martin, boulevard de Magenta
75010	61135	Boulevard Magenta, rue Ambroise Paré
75010	61137	Rue du Château d'Eau, boulevard de Magenta
75010	62163	Rue de la Grange aux Belles, rue des Ecluses Saint Martin
75010	65760	Boulevard Magenta, boulevard de Strasbourg
75010	66168	Place Sainte Marthe
75010	72791	Place Robert Desnos
75010	72971	Boulevard de Magenta, rue de Nancy
75010	73562	Quai de Valmy, rue de Lancry
75010	75111	Boulevard de la Villette, rue La Fayette
75010	75399	Rue du Faubourg Saint Denis, rue Cail
75010	77612	Boulevard de la Chapelle, rue de Maubeuge
75010	78368	Rue de Dunkerque, rue La Fayette
75010	86043	Place du Colonel Fabien, rue de la Grange aux Belles
75010	86066	Rue du Faubourg Saint-Denis, rue Demarquay
75010	87526	Place Franz Liszt, rue La Fayette
75010	92421	Rue du Faubourg du Temple, boulevard de la Villette
75010	98051	Place de la République, rue du Faubourg du Temple
75011	11056	Rue de Charonne, rue de Lappe
75011	11057	Bréguet Chemin Vert - Villa Marcès – gymnase
75011	11058	Jardin Truillot – entrée jardin côté boulevard Richard Lenoir
75011	13871	Boulevard Voltaire, rue Jean Pierre Timbaud
75011	15301	Rue Merlin, rue Duranti
75011	16178	Rue Oberkampf, boulevard Voltaire
75011	28421	Place de la Nation, Cours de Vincennes
75011	30471	Colonne Bastille Nord
75011	30567	Avenue Parmentier, rue Oberkampf
75011	30637	Rue de Charonne, avenue Ledru-Rollin
75011	33278	Avenue Philippe Auguste, boulevard Charonne
75011	37820	Rue Léon Frot, rue Mercoeur
75011	43592	Boulevard Voltaire, rue du Chemin Vert
75011	44425	Avenue de la République, rue Saint Maur
75011	46326	Place Léon Blum (sud), boulevard Voltaire
75011	52920	Boulevard Voltaire, rue de Montreuil
75011	53843	Boulevard Richard Lenoir, rue Saint Sabin
75011	55843	Rue Mercoeur, rue Auguste Laurent
75011	60866	Rue Robert Houdin, rue du Faubourg du Temple
75011	64906	Place de la Nation, boulevard Diderot
75011	68231	Boulevard Voltaire, rue Saint Ambroise

Code postal	Numéro	Implantation
75011	69661	Place de la Nation, rue de Taillebourg
75011	79048	Boulevard Voltaire, rue Léon Frot
75011	81850	Rue Saint Maur, avenue de la République
75011	84362	Rue Faidherbe, rue du Faubourg Saint Antoine
75011	85426	Rue Jean Pierre Timbaud, rue Moret, rue de Vaucouleurs
75011	86133	Place de la République, avenue de la République
75011	87044	Place de la Nation, rue du faubourg Saint Antoine
75011	88838	Place de la Bastille, rue de la Roquette
75011	94639	Rue de l'Orillon, boulevard de Belleville
75011	96081	Place de la République, boulevard Voltaire
75012	10100	Cours de Vincennes, avenue du Trône
75012	12067	Place Léonard Bernstein / entrée Parc de Bercy
75012	12069	Rue de Charenton, Bd de Reuilly
75012	12082	Parc de Bercy, Skate Parc
75012	12083	Rue Hénard, allée Vivaldi
75012	12084	Caserne Reuilly - placette Chaligny vers jardin ouvert
75012	12085	Caserne Reuilly - placette Diderot vers jardin ouvert
75012	12087	Bercy Charenton - prolongement rue Baron Le Roy
75012	12088	Léo Lagrange
75012	12089	Avenue du Général Bizot, rue du Sahel
75012	12090	Rue Jacques Hillairet, rue Albinoni
75012	12091	Rue Fécamp, avenue Daumesnil
75012	12432	12-14, cité Moynet
75012	13469	Face au 30, boulevard Carnot
75012	14293	Boulevard Diderot, rue Michel Chasles
75012	16271	177, rue de Bercy
75012	17662	Rue de Tourneux, rue Edouard Robert
75012	19963	Rue de Wattignies, rue de Fécamp
75012	30427	Place Colonel Bourgouin – Rue Erard, rue de Charenton
75012	30906	Place Henri Frenay, rue Roland Barthes
75012	33553	Place d'Aligre
75012	36726	Rue de Charenton, avenue Ledru Rollin
75012	37644	Avenue Courteline, boulevard périphérique intérieur
75012	38396	Place Félix Eboué
75012	41676	Rue Reuilly, boulevard Diderot
75012	42411	Cours de Vincennes, avenue du docteur Arnold Netter
75012	42724	Place du Bataillon du Pacifique
75012	46378	Quai de la Râpée, avenue Ledru Rolin
75012	47130	Colonne Bastille Sud
75012	48147	Place des Combattants en Afrique du Nord
75012	53155	Rue de la Brèche aux Loups, rue de la Durance
75012	58302	Avenue Daumesnil, boulevard Diderot
75012	60061	Rue François Truffaut, rue de l'Ambroisie
75012	61905	Boulevard Diderot, rue de Picpus

Code postal	Numéro	Implantation
75012	62164	Rue Roland Barthes, rue Chrétien de Troyes
75012	64001	Boulevard Soult déplacée après contre-visite
75012	65346	Quai de Bercy, Pont de Tolbiac
75012	66094	Pont de Bercy Rive droite
75012	68606	63, rue de Picpus
75012	72637	Route de la Pyramide
75012	73321	Boulevard Diderot, rue de Bercy
75012	75510	Rue Montgallet, rue de Reuilly
75012	77071	Place Henri Frenay
75012	80257	Avenue Saint Mandé, rue de Picpus
75012	84570	Rue Erard, rue de Reuilly
75012	87643	19, rue du Colonel Rozanoff
75012	90101	Place Félix Eboué angle avenue Daumesnil, boulevard de Reuilly
75012	91445	Esplanade Saint Louis
75012	91873	Pont de Tolbiac aval – Seine
75012	93044	Boulevard Soult, avenue de la porte de Vincennes
75012	94387	Avenue Ledru Rollin, rue du Faubourg Saint Antoine
75012	94447	Boulevard de Reuilly, rue Taine
75012	97975	Boulevard Soult, avenue de Saint Mandé
75012	97975A	Boulevard Soult, avenue Courteline
75013	10105	8, boulevard de l'Hôpital
75013	11144	Avenue d'Italie, rue du Tage
75013	12569	Rue des Frères d'Astier de la Vigerie, rue Simone Weil
75013	13074	55 boulevard Vincent Auriol
75013	13075	Rue du Chateau des Rentiers, rue Ricaut
75013	13076	Rue Patay, rue de Tolbiac
75013	13077	Bd Masséna, Avenue de la Porte de Vitry
75013	13080	Dalle Olympiades - Cour de Rome, Galerie Stadium
75013	13081	Rue Bourgon, rue du Moulin de la Pointe
75013	13085	Rue Bobillot, Place Paul Verlaine, rue Vandrezanne
75013	13087	Rue Jean-Baptiste Berlier, allée Paris-Ivry
75013	13088	ZAC RG - Halle Freyssinet "douve" arrière créée
75013	13089	RG - Bédier Ilot Franc-Nohain - rue créée entre lycée et stade Boutroux
75013	13090	ZAC RG - Oudiné-Chevaleret (rue créée – crèche)
75013	13091	ZAC Paul Bourget - arrière de la rue Bourget
75013	13103	Rue Louise Bourgeois, rue Julie Daubie
75013	13105	Place Aurélie Nemours
75013	13106	Avenue du France, rue Emile Durkheim
75013	13107	Rue du Chevaleret, rue Emile Durkheim
75013	13108	Rue Chevaleret, rue Charcot
75013	13109	Avenue Pierre Mendès France, rue Paul Klee
75013	13110	Arrière de la Halle Freyssinet
75013	13231	Olympiades – Londres, Anvers
75013	13412	Pont Charles de Gaulle, quai d'Austerlitz

Code postal	Numéro	Implantation
75013	13532	Olympiades - Mexico
75013	13700	Olympiades - Squaw Valley
75013	13967	Rue du Colonel Dominé (Côté porte d'Italie)
75013	14765	Place de Vénétie
75013	15476	Rue de Tolbiac, rue du Chevaleret
75013	15868	Rue des Peupliers, rue du docteur Tuffier
75013	16244	Avenue de la Pte d'Ivry, avenue Claude Régaud
75013	16986	Avenue d'Italie, rue de Tolbiac
75013	17197	Rue Docteur Magnan, rue Charles Moureu
75013	18332	Rue du Chevaleret, rue Clisson
75013	19286	Olympiades – Rome (accueil)
75013	19566	Avenue d'Ivry (côté impair) au niveau de la rue Renault
75013	23065	Avenue d'Italie, rue Vandrezanne
75013	25765	Rue Cantagrel, rue Eugène Oudiné
75013	28637	Rue Péan, boulevard Masséna
75013	29435	Rue Albert, rue Jean Fautrier
75013	30118	15bis, rue de Tolbiac
75013	33183	Bd général Jean Simon, Pont National
75013	35012	Place Claude Bourdet, rue des Cordelières, rue Corvisart
75013	45705	Carrefour des Gobelins
75013	46911	Rue Sainte Hélène, rue de la poterne des Peupliers
75013	47653	Rue du Dessous des Berges, rue Eugène Oudiné, rue de Patay
75013	47824	Rue Jeanne d'Arc, rue de Domrémy, rue de Patay
75013	48567	Avenue des Gobelins, Bd Saint Marcel
75013	53448	Avenue des Gobelins, Bd Saint Marcel
75013	58557	Boulevard Saint Marcel, Bd de l'Hôpital
75013	60972	Face au 122, rue du Château des Rentiers
75013	61371	Place d'Italie, côté avenue des Gobelins
75013	62347	Pont de Tolbiac, quai François Mauriac
75013	62732	Boulevard de l'Hôpital, rue Pinel
75013	62734	Porte d'Italie / périphérique
75013	63591	Boulevard Masséna, avenue de la porte d'Ivry
75013	64071	Boulevard Hôpital, quai d'Austerlitz, gare d'Austerlitz
75013	64594	Avenue de Choisy, rue Baudricourt
75013	66003	Place d'Italie, rue Bobillot, bd Auguste Blanqui
75013	67014	Rue Jeanne d'Arc, boulevard Saint Marcel
75013	67390	Vis-à-vis du 90, rue de Tolbiac
75013	67935	Avenue Joseph Bédier, rue Maryse Bastié
75013	68021	Boulevard Auguste Blanqui, rue Corvisart
75013	68334	Boulevard Auguste Blanqui, rue de la Glacière
75013	70071	Pont National amont – Seine
75013	71821	Rue Renault, rue du Château des Rentiers
75013	73087	Pont d'Austerlitz aval – Seine
75013	75329	Boulevard Vincent Auriol, quai d'Austerlitz
75013	78185	Boulevard de l'Hôpital, rue Jeanne d'Arc

Code postal	Numéro	Implantation
75013	79232	Boulevard Masséna, rue Jean-Baptiste Berlier
75013	79596	Pont d'Austerlitz amont – Seine
75013	80562	Pont National aval – Seine
75013	81328	Place de Rungis – Rue Barrault, rue Boussingault
75013	82224	Rue de la Colonie, rue de la Fontaine à Mulard
75013	83092	Rue des Grands Moulins, rue Marie Andrée Lagroua Weil Hallé
75013	84568	Boulevard Vincent Auriol, rue Nationale
75013	84574	Pont de Bercy amont – Seine
75013	87040	91, boulevard Masséna
75013	91336	Avenue Pierre de Coubertin, boulevard Kellermann
75013	97058	Rue de Tolbiac, rue Nationale
75014	10155	Avenue Ernest Reyer, rue Edmond Rouse
75014	11453	Rue des Plantes, rue Antoine Chantin
75014	13583	Boulevard Raspail, rue Huyghens
75014	13654	Avenue Jean Moulin, rue Auguste Cain
75014	14048	Rue Guilleminot, rue Crocé Spinelli
75014	14063	Rue de la Sablière, rue Hippolyte Maindron
75014	14067	Avenue Reille, rue René Coty
75014	14068	Avenue Reille, rue Gazan et rue Lemaignan
75014	14070	Promenade plantée Broussais – le long de la promenade
75014	14071	Promenade plantée Broussais – zone bâtiment EHPAD
75014	14074	Rue Pernety, rue de l'Ouest
75014	14251	Rue du Cange, rue de Gergovie
75014	14602	Rue Raymond Losserand, rue Pierre Larousse
75014	15349	Place de la porte de Vanves
75014	15950	Rue du Moulin de la Vierge, rue Decrès
75014	16056	Place Denfert-Rochereau, rue de Grancey
75014	18452	Rue de l'Eure, rue Didot
75014	18838	Place Denfert-Rochereau, boulevard Saint Jacques
75014	20037	Place Denfert Rochereau, avenue du Général Leclerc
75014	32303	Rue Saillard, place Ferdinand Brunot
75014	32695	Rue de la Légion Etrangère, boulevard Romain Rolland
75014	32762	Place Victor et Hélène Basch
75014	33506	Rue d'Alésia, rue de la Tombe Issoire
75014	39250	Boulevard Auguste Blanqui, rue de la Santé
75014	41203	Avenue de la porte d'Orléans, boulevard Romain Rolland
75014	42789	Rue Jean Dolent, rue Messier
75014	43339	Boulevard Arago, rue du Faubourg Saint Jacques
75014	44351	Boulevard Jourdan - RER
75014	48506	Place Fernand Mourlot – Rue de la Gaité, boulevard Edgard Quinet
75014	51743	Avenue de la porte d'Orléans, place du 25 août 1944
75014	54322	Place Perroy, avenue du Maine
75014	54552	Rue Vercingétorix, rue d'Alésia
75014	56510	Avenue Maurice d'Ocagne, avenue Georges Lafenestre

Code postal	Numéro	Implantation
75014	60857	Rue Boulard, rue Daguerre
75014	61992	Avenue Adolphe Pinard, avenue de la porte de Châtillon
75014	70540	Rue d'Alésia, villa d'Alésia
75014	71184	Boulevard de Port Royal, avenue de l'Observatoire
75014	73923	Avenue Jean Moulin, boulevard Brune
75014	75264	10, boulevard Brune
75014	77797	Avenue Marc Sangnier, rue Wilfrid Laurier
75014	79474	Place de Moro Giafféri
75014	81104	Boulevard Brune, avenue de la Porte de Vanves
75014	81787	Rue Messier, boulevard Arago
75014	81962	Jonction boulevard Brune, boulevard Jourdan
75014	83193	Jonction boulevard Brune, boulevard Jourdan
75014	83358	Rue d'Alésia, rue Didot
75014	86283	Boulevard Edgard Quinet, boulevard Raspail
75014	89511	Rue Raymond Losserand, rue d'Alésia
75014	92903	Rue Vercingétorix, rue Pernety
75014	94232	Rue Raymond Losserand, rue Pernety
75014	97328	Boulevard Jourdan, rue Emile Deutsch de la Meurthe
75015	10476	Boulevard de Grenelle, rue du Commerce
75015	10771	Rue de Javel, rue Gutemberg
75015	11675	Rue Desaix, place Alfred Sauvy
75015	11877	Esplanade de la mairie
75015	12079	Avenue Albert Bartholomé, rue André Theuriet
75015	12972	Rue Jean Fourastie (face DOJO)
75015	13273	Rue Bargue, rue Platon
75015	15067	Rue du Colonel Pierre Avia, contre-allée des Frères Voisin
75015	15085	Beaugrenelle / Rampe d'accès rue Dr Finlay
75015	15089	Beaugrenelle / Passerelle est, colonne CPCU
75015	15090	Beaugrenelle / Passerelle ouest, Mercure II
75015	15092	Beaugrenelle / Reflets
75015	15093	Beaugrenelle / Synagogue, Rive Gauche
75015	15094	Beaugrenelle / Verseau, Perspective 1
75015	15095	Rue Linois, rue Emeriau
75015	15096	Beaugrenelle / Passerelle Robert Keller
75015	15113	Rue Brancion, rue de Vouillé
75015	15114	Rue de Vouillé, rue de Castagnary
75015	15116	Rue de Vaugirard, place Adolphe Chérioux
75015	15119	ZAC Boucicaut - allée Irène Némirovsky
75015	15120	Rue Emeriau, rue du Théâtre
75015	17112	Rue des Quatre frères Peignot, avenue Emile Zola
75015	17168	Rue Saint Charles, rue Varet
75015	25702	Rue Léon Lhermitte, rue du docteur Jacquemaire Clémenceau
75015	26831	Rue Nélaton
75015	31474	Rue de Dantzig, rue Périchaux

Code postal	Numéro	Implantation
75015	31629	Quai de Grenelle, pont de Grenelle
75015	37524	Quai de Grenelle, pont de Bir Hakeim
75015	39029	Boulevard Lefebvre, rue Jean Sicard
75015	41677	Boulevard du Montparnasse, rue de l'Arrivée
75015	43285	Place Raoul Dautry
75015	43956	Place Marcel Cerdan, Bd de Grenelle, rue Humblot
75015	45963	Place Raoul Dautry, Bd de Vaugirard, rue de l'Arrivée
75015	48877	Rue George Bernard Shaw, rue Leroi Gourhan
75015	49453	Avenue du Maine, rue du Départ
75015	50863	21, boulevard de Vaugirard
75015	53526	Rue de la Croix Nivert, rue Desnouettes
75015	60499	Place Henri Queille, Bd Garibaldi, avenue de Breteuil
75015	65530	Rue Falguière, rue Bargue
75015	68651	Avenue de Suffren, avenue de la Motte-Piquet
75015	69625	Place des Martyrs Juifs du Vélodrome d'Hiver
75015	70417	Rue Platon, rue Falguière
75015	70737	Place Charles Michels
75015	71637	Rond-point du pont Mirabeau, quai André Citroën
75015	71964	Pont de Grenelle côté rive gauche amont – Seine
75015	72190	Rue Léon Lhermitte, rue Gustave Larroumet
75015	77600	Porte de Versailles, esplanade 9 novembre 1989, avenue Ernest Renan
75015	79759	Rue d'Alleray, rue de la Procession
75015	80153	Rue de la Convention, rue de Vaugirard
75015	87231	Rue de la Convention, rue de la Croix Nivert
75015	89051	Avenue de la porte de Brançon, boulevard Lefebvre
75015	90461	Avenue Emile Zola, rue des Entrepreneurs
75015	95742	Boulevard Pasteur, passage Alexandre
75015	96540	Porte de Versailles Nord *
75015	99315	Rue du Commerce, avenue Emile Zola, Frémicourt
75016	10194	Quai de New-York, devant le Palais de Tokyo
75016	13418	Avenue Kléber, avenue des Portugais
75016	14140	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016	15181	Bd Murat, rue Lecomte du Nouy, rue de Varize
75016	16071	Avenue Chantemesse, avenue du Maréchal Fayolle
75016	16124	Avenue de la Muette, avenue Ingres, avenue Prudhon
75016	16134	Av Ferdinand Buisson, av Georges Lafont, av Felix d'Herelle
75016	16135	Avenue Edouard Vaillant, avenue Ferdinand Buisson
75016	16137	Rue du Sergent Maginot, rue de l'Arioste
75016	16139	Porte de Boulogne, bd d'Auteuil (Bois de Boulogne)
75016	16145	Boulevard Murat, rue Daumier
75016	16146	Boulevard Murat, quai Saint-Exupéry
75016	16147	Place Dr Hayem (Boulainvilliers / La Fontaine)
75016	17596	Pont Bir Hakeim, avenue du Président Kennedy
75016	17849	Boulevard Suchet, rue Raffet, square Tolstoï

Code postal	Numéro	Implantation
75016	18695	Rue Saint Didier, rue Mesnil
75016	19196	Boulevard Murat, place de la porte Molitor
75016	22575	Rue de la Pompe, avenue Henri Martin
75016	26088	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016	27296	Avenue de Versailles, boulevard Exelmans
75016	27756	Place de la porte de Saint Cloud, avenue Georges Lafont
75016	27960	Porte de Saint Cloud
75016	32329	Place Clément Ader
75016	32468	Place du Trocadéro, côté esplanade
75016	34347	Rue de La Fontaine, rue Guérin
75016	35575	Avenue de la Grande Armée, rue de Tilsitt
75016	35620	Place du Trocadéro, avenue du Président Wilson
75016	43643	Avenue de Versailles, rue Wilhem
75016	44621	Allée de Longchamp, allée de la Reine Marguerite
75016	50320	Porte de d'Auteuil, sortie Périph Est
75016	51930	Avenue Georges Mandel, rue Decamps
75016	51992	Centre Géo André
75016	52670	Rue d'Auteuil, rue Michel-Ange
75016	54069	Place Jean Monnet – Rue des Belles Feuilles, rue de la Pompe
75016	55054	Rue du Ranelagh, avenue du Président Kennedy
75016	64215	Avenue Foch, avenue de Malakoff
75016	65961	Avenue du Parc des Princes, rue Claude Farrère
75016	72093	Pont Bir Hakeim côté rive droite aval – Seine
75016	74609	Rue de Passy, Chaussée de la Muette
75016	82540	Avenue Georges Lafont, rue Edouard Vaillant
75016	82982	Porte de Saint Cloud, Place du Docteur Michaud (Périphérique extérieur)
75016	84766	Allée de Longchamp, route des Moulins
75016	85275	Pont Mirabeau aval – Seine
75016	85982	Pont d'Iéna amont – Seine
75016	87034	Allée de Longchamp, route de Sèvres à Neuilly
75016	87335	Route de l'hippodrome Carrefour des Cascades
75016	91353	Place de Varsovie
75016	93829	Avenue Raphaël, boulevard Suchet
75016	95271	Pont de l'Alma côté rive droite aval – Seine
75016	95629	Place du Costa Rica, rue de Passy, rue Benjamin Franklin
75016	97645	Rue Nungesser et Coli, avenue de la porte Molitor
75016	97703	Avenue des Nations Unies, rue Le Nôtre
75016	98777	Jardins du Trocadéro
75016	99036	Avenue du Président Wilson, rue Pierre 1er de Serbie
75017	10510	Rue Cardinet, rue Lemercier
75017	11943	Avenue des Ternes, avenue Niel
75017	12852	Avenue de Clichy, rue Guy Moquet
75017	16458	Avenue de la porte d'Asnières, boulevard Berthier
75017	17064	Avenue de Saint Ouen, rue Navier
75017	17065	Rue Pierre Rebière, voie accès bd Bessières

Code postal	Numéro	Implantation
75017	17073	Rue Brunetière, rue de l'Abbe Rousselot
75017	17077	Rue Marie-Georges Picquart – Coté collège et crèche
75017	17081	Batignolles – Rue André Suarez, rue du Bastion
75017	17084	Batignolles – Bd Berthier, rue Mstislav Rostropovitch
75017	17086	Batignolles – Rue Mstislav Rostropovitch sud
75017	17087	Batignolles – Rue Gilbert Cesbron nord
75017	17088	Batignolles – Rue Gilbert Cesbron sud
75017	17089	Batignolles – Rue Bernard Buffet, rue René Blum
75017	17092	ZAC Pouchet – allée des cerisiers
75017	17093	ZAC Pouchet – place Pouchet
75017	17094	Rue des Batignolles, rue des Dames
75017	17095	Rue de Prony, avenue de Wagram
75017	17096	Rue Galvani, rue Laugier
75017	17097	Avenue de Wagram, rue Rennequin
75017	18085	21 bis, rue Jean Leclair
75017	18308	Rue Curnonsky, rue Raymond Pitet
75017	18536	Avenue de la porte d'Asnières, boulevard de Reims
75017	18656	Place Paul Tortelier, rue Marguerite Long, rue Stéphane Grappelli
75017	19182	Avenue de Saint Ouen, avenue de Clichy
75017	26158	Boulevard de Courcelles, boulevard Malesherbes
75017	28293	Place du Maréchal Juin
75017	32355	Rue Boulay, rue de la Jonquière
75017	34901	80, boulevard Bessières
75017	41692	Rue Courcelles, avenue Stéphane Mallarmé
75017	43139	Rue Davy, rue Legendre
75017	44258	Rue Descombes, boulevard Gouvion Saint Cyr
75017	47973	Avenue de la porte des Ternes, rue Gustave Charpentier
75017	48088	Place du Général Catroux
75017	49795	Porte Maillot (sud-est)
75017	55563	Avenue de Clichy, passage Petit Cerf
75017	56039	Place de Wagram, boulevard Malesherbes
75017	57632	Rue Maria Deraismes, rue Félix Pecaut
75017	58709	Rue de Saussure, boulevard Pereire
75017	65315	155, rue de Saussure
75017	66498	Avenue de Villiers, rue Legendre
75017	66817	Boulevard Berthier, rue Albert Roussel
75017	69662	Rue de la Jonquière, Villa Sainte Croix
75017	70446	Avenue de Clichy, rue Brochant
75017	70605	Passage Saint Ange, rue Jean Leclair
75017	73554	Porte Maillot, avenue de la Grande Armée
75017	75732	Rue André Brechet, rue Louis Loucheur
75017	76501	Place de Clichy
75017	80383	Place Saint Ferdinand, rue Brunel

Code postal	Numéro	Implantation
75017	84425	Avenue de la porte de Clichy, boulevard Bessières
75017	87387	Rue Emile Borel, place Arnault Tzanck
75017	87704	Rue de Rome, rue Cardinet
75017	89632	Rue Biot, place Clichy
75017	91182	Avenue de la Grande Armée, rue d'Argentine
75017	92088	Avenue de la porte de Saint Ouen, boulevard Ney
75017	99639	Place du Général Koenig
75018	10630	Place Jules Joffrin, rue Hermel
75018	10631	Porte de la Chapelle, angle Bd Ney, avenue de la porte de la Chapelle
75018	12278	Place Paul Eluard
75018	15048	Rue Jean Henri Fabre, rue du Colonel Dax
75018	15446	Face au 86-88, boulevard Ney
75018	15626	Avenue de la porte de Saint Ouen, rue Louis Pasteur Vallery-Radot
75018	16334	Rue des Poissonniers, rue Myrha
75018	16561	Bd de la Chapelle, rue Caplat
75018	18023	Rue Poulet, rue Dejean
75018	18086	Rue Doudeauville, bd Barbès
75018	18087	Rue de la Goutte d'Or, rue des Islettes
75018	18088	Rue de Panama, rue Léon
75018	18091	Rue Pajol, rue du Département, rue Philippe de Girard
75018	18093	Rue Pajol, rue Romy Schneider
75018	18094	Rue Riquet, rue Pajol
75018	18098	Rue de la porte des Poissonniers, rue Jean Cocteau
75018	18104	Rue Marcadet, rue du Ruisseau
75018	18110	Binet - nouvelle voie Maurice Grimaud créée
75018	18111	Rue des Poissonniers, rue Championnet
75018	18112	110/122 rue des Poissonniers - prolongement voie vers rue Ordener
75018	18113	Chapelle International - nouvelle voie créée
75018	18114	Chapelle International - nouvelle voie créée parallèle
75018	18115	Rue Labat, bd Barbès
75018	18201	Porte de la Chapelle – Bd Ney, av Porte de la Chapelle – Centre migrants
75018	18202	Porte de la Chapelle – Bd Ney, av Porte de la Chapelle – Centre migrants
75018	19071	Boulevard Barbès, boulevard de Rochechouart
75018	20785	Square Louise Michel
75018	22378	Boulevard Barbès, boulevard Rochechouart
75018	24022	Place Blanche, rue Blanche
75018	25902	Rue René Binet, rue Fernand Labori
75018	28369	19, rue des Abbesses
75018	28849	Rue Stephenson, rue de Laghouat
75018	29420	Jardin René Binet, rue Frédéric Schneider
75018	34810	Place du Tertre
75018	35021	Rue Ordener, rue des Poissonniers
75018	35296	Rue Stéphane, rue Doudeauville

Code postal	Numéro	Implantation
75018	40936	Rue Léon, rue Cavé
75018	41624	Rue du Département, rue Caillie
75018	42595	Rue de Steinkerque, boulevard de Rochechouart
75018	43793	Rue Caulaincourt, rue Joseph de Maistre
75018	44255	Rue Yvonne le Tac, rue Chappe, rue Tardieu
75018	46275	Rue Marx Dormoy, rue du Département
75018	46817	Rue des Poissonniers, rue Marcadet
75018	47167	Boulevard Ney, rue Charles Hermite
75018	48778	Rue Léon, rue Doudeauville
75018	48934	Rue des Poissonniers, rue Doudeauville
75018	49070	Impasse des Fillettes, rue Charles Hermite, rue Emile Bertin
75018	49804	Rue Marcadet, rue Damrémont
75018	51595	Boulevard de Clichy, rue Caulaincourt
75018	52236	Place du Château Rouge, rue Poulet, boulevard Barbès
75018	52675	Rue Polonceau, rue des Gardes
75018	54506	Avenue de St-Ouen, rue Guy Moquet, rue de la Jonquière
75018	58108	Avenue Saint Ouen, rue Lamark, rue Etex
75018	60904	Avenue de la porte Montmartre, rue Gérard de Nerval
75018	62366	Boulevard Ney, place de la porte de Clignancourt
75018	62384	Place du Tertre, place Jean Marais
75018	64494	Rue du Poteau, boulevard Ney
75018	67972	Rue Myrha, rue Affre
75018	69210	Rue de Clignancourt, rue Christiani
75018	70209	Rue Chapelle, Impasse du Curé
75018	73270	Boulevard de Rochechouart, rue de Clignancourt
75018	76006	Rue de la Chapelle, rue du Pré
75018	76356	Avenue de la porte des Poissonniers, rue du Professeur Gosset
75018	78121	Boulevard de la Chapelle, rue d'Aubervilliers
75018	79855	Rue Riquet, rue d'Aubervilliers
75018	79891	Rue de l'Evangile, rue d'Aubervilliers
75018	80870	Boulevard Ney, rue d'Aubervilliers
75018	81112	Rue Caulaincourt, rue du Mont Cenis
75018	81580	Rue de Clignancourt, rue Marcadet
75018	82127	Boulevard de la Chapelle, rue Marx Dormoy
75018	82315	Rue Ordener, rue Championnet, rue Vauvenargues
75018	82473	Rue Ordener, rue Damrémont
75018	83922	Rue du Ruisseau, rue du Poteau
75018	88886	Rond-point de la Chapelle, rue Raymond Queneau
75018	91314	Place Hébert
75018	91735	Boulevard Ornano, rue Ordener
75018	93698	Boulevard Ney, rue des Poissonniers
75018	95960	Rue Boinod, rue du Simplon
75018	97289	Rue de Clignancourt, rue Doudeauville
75018	98320	Rue Championnet, boulevard Ornano
75018	98456	Avenue de la Porte de Clignancourt, rue Francis de Croisset

Code postal	Numéro	Implantation
75019	10568	Rue de Crimée, rue Botzaris
75019	11812	70, rue de la Villette, face au cours du 7ième art
75019	12412	Boulevard Sérurier, rue de Léman
75019	12770	Rue de l'Ourcq, rue Léon Giraud
75019	12969	Rue Archereau, rue de Crimée
75019	14531	Rue Petitot, rue des Fêtes
75019	14821	Rue du Département, rue de Tanger
75019	16661	Rue de Tanger, rue Riquet
75019	17435	Rue de Crimée, rue Manin
75019	18837	Avenue Corentin Cariou, quai de la Gironde
75019	18897	85, avenue de Flandre
75019	18960	Avenue Secrétan, rue Edouard Pailleron
75019	19067	Rue Botzaris, rue Fessart
75019	19074	Rue de Toulouse, rue Ambroise Rendu
75019	19077	Rue de Belleville, rue Jules Romains
75019	19078	Bd de la Villette, rue de Sambre et Meuse
75019	19079	150 boulevard de la Villette
75019	19080	Rue Edouard Pailleron, rue Jean Menans
75019	19081	Rue Euryale Dehaynin, rue Tandou
75019	19082	Rue Gaston Rebuffat, rue de Kabylie
75019	19083	Rue Paul Laurent
75019	19084	Rue Bellot, rue d'Aubervilliers
75019	19086	Cité des Orgues de Flandre - rue du Docteur Lamaze / marché Riquet
75019	19087	Cité des Orgues de Flandre / Porte des Flamands
75019	19088	Cité des Orgues de Flandre – sud
75019	19089	Rue Mathis, rue Archereau
75019	19090	Rue Curial, rue Mathis
75019	19093	Rue Colette Magny, rue Bernard Têtu
75019	19094	Rue de Cambrai, rue Alphonse Karr
75019	19095	Rue de la Gare, Passerelle périphérique
75019	19097	Boulevard Macdonald, Voie pompiers
75019	19098	Boulevard Macdonald, rue Lounes Matoub
75019	19099	Bd Macdonald, esplanade nord gare Rosa Parks
75019	19100	Gare Rosa Parks – Rue Gaston Tessier, rue Henri Verneuil
75019	19101	Rampe ouest vers bd Macdonald, Cesaria Evora
75019	19103	Bd Macdonald, Quai de la Gironde
75019	22881	Boulevard Macdonald, quai de la Gironde
75019	25240	Rue Compans, place des Fêtes
75019	25856	Rue de Crimée, avenue de Flandre
75019	26293	Rue d'Alsace-Lorraine, rue Gaston Pinot
75019	27454	19, avenue de Flandre
75019	32897	195, avenue Jean Jaurès

Code postal	Numéro	Implantation
75019	33367	Avenue Secrétan, boulevard de la Villette
75019	34140	Avenue de Flandre, rue de l'Argonne
75019	34611	Rue de Périgueux, boulevard Sérurier
75019	34892	Place du Général Cochet, boulevard Sérurier
75019	36303	Rue Petit, passage du Sud
75019	36787	6, quai de Seine, côté bassin de la Villette
75019	40743	Avenue Simon Bolivar, rue de l'Atlas
75019	42264	15-17, avenue Simon Bolivar
75019	43350	Place Armand Carrel, rue Manin
75019	44802	Rue de Cambrai, rue Benjamin Constant
75019	49339	Rue Botzaris, avenue Simon Bolivar
75019	50640	Rue des Bois, rue des Lilas
75019	51650	Boulevard Sérurier, rue David d'Angers
75019	52246	Rue Rebeval, rue Jules Romains
75019	52383	Place des Fêtes
75019	54117	Place Rhin et Danube, rue David d'Angers, rue Miguel Hidalgo
75019	56891	Avenue Jean Jaurès, sente des Dorées
75019	59248	Rue Pierre Reverdy devant le parc coté pair
75019	62302	Rue Petit, rue Georges Auric
75019	63449	Rue de l'Ourcq, rue Curial
75019	64319	Avenue Jean Jaurès, avenue de Laumière
75019	64554	Rue de Meaux, avenue Secretan
75019	67376	Avenue Jean Jaurès, rue Armand Carrel
75019	67387	Rue de Belleville, avenue Simon Bolivar
75019	68495	Avenue Mathurin Moreau, avenue Simon Bolivar
75019	75203	Rue Adolphe Mille, avenue Jean Jaurès
75019	75378	Rue Compans, rue Henri Ribière
75019	79414	Place de la Bataille de Stalingrad
75019	83973	5, rue de Cambrai
75019	84218	Place de Skanderberg (porte d'Aubervilliers)
75019	91563	Place Auguste Baron, avenue de la Porte de la Villette
75019	93130	Boulevard Macdonald, avenue de la porte de la Villette
75019	93586	Place du Maroc, rue du Maroc
75019	96016	Rue de Nantes, rue Barbanègre
75019	99808	Rue de la Solidarité, rue David d'Angers
75020	10594	Avenue Gambetta, boulevard Mortier, rue de Belleville
75020	11340	42-46, rue des Haies
75020	13314	Rue du Borrégo, rue du Télégraphe
75020	15491	Rue des Pyrénées, rue Ménilmontant
75020	17129	Rue de Tlemcen, rue Duris
75020	17942	Rue des Pyrénées, rue du Retrait
75020	18325	Rue de Belleville, rue Piat
75020	19342	6-8, rue Louis Delaporte
75020	20002	Rue de Bagnolet, rue des Balkans
75020	20039	Rue de Bagnolet, rue des Orteaux

2018-00425

Code postal	Numéro	Implantation
75020	20054	Rue Alquier Debrousse, rue des Balkans
75020	20057	Rue des Orteaux, rue de la Réunion
75020	20059	Rue des Pyrénées, rue Vitruve
75020	20060	Rue Saint Blaise, square de la Salamandre, square des Cardeurs
75020	20063	Rue du Clos, rue Saint Blaise
75020	20065	Cours de Vincennes, rue des Maraîchers
75020	20067	Rue Olivier Métra, rue de l'Ermitage
75020	20068	28 rue Hélène Jakubowicz (Parc)
75020	20069	Villa Dury Vasselon, villa Gagliardini
75020	20070	Rue des Frères Flavien, avenue du Docteur Gley
75020	20071	Rue des Montiboeufs, rue du Capitaine Ferber
75020	20075	Rue des Tourelles, passage des Tourelles
75020	20077	Rue Duris, rue des Cendriers
75020	20080	Rue Vitruve, rue des Orteaux
75020	20082	20 rue Hélène Jakubowicz (Parc)
75020	20085	Rue des Haies, passage Josseaume
75020	20087	Saint-Blaise - rue des Balkans
75020	20088	41, rue des Rigoles
75020	25120	Rue des Amandiers, rue des Cendriers
75020	25289	Boulevard de Ménilmontant, rue de Tlemcen
75020	25808	Rue Piat, rue des Envierges
75020	28858	Rue d'Avron, boulevard Davout
75020	29554	Place des Grès
75020	32972	Place Martin Nadaud
75020	34320	Boulevard Davout, rue Saint Blaise
75020	38535	52, rue des Panoyaux
75020	39355	Place de la porte de Montreuil
75020	43115	Avenue Gambetta, rue de Chine
75020	45510	Rue de Bagnolet, rue des Pyrénées
75020	46604	Place Gambetta, avenue Gambetta
75020	49681	Rue des Pyrénées, rue d'Avron
75020	52440	Place de la porte de Montreuil
75020	55360	Boulevard de Charonne, avenue de Taillebourg
75020	58888	Avenue de la porte de Bagnolet, avenue Cartellier, avenue Ibsen
75020	66387	Porte de Bagnolet
75020	79980	Rue Olivier Métra, rue Frédérick Lemaître
75020	82954	Place de la Réunion
75020	88798	Rue d'Avron, rue Tolain
75020	89745	Rue Bisson, rue de Pali-Kao
75020	90687	5, rue Henri Duvernois (Nord)
75020	93792	Rue Julien Lacroix, rue des Couronnes
75020	98765	Boulevard Davout, rue Paganini